



CAPD du 4 juillet 2014

Déclaration du SE-UNSA

Monsieur le Directeur Académique,

Le Se Unsa déplore les conditions dans lesquelles s'est déroulée la phase d'ajustement du mouvement.

L'ouverture du serveur fixée un vendredi soir et sa fermeture le lundi midi suivant ne pouvaient qu'induire des difficultés. Les interrogations des collègues ne trouvaient pas de réponses, faute d'interlocuteurs, auprès des services, comme auprès des écoles.

Certains d'entre eux ont constaté au moment même de faire leurs vœux que le poste qu'ils croyaient pouvoir conserver se trouvait soit exclu de la liste soit amputé d'un mi-temps car réservé à un stagiaire ou à un M2.

L'annonce de la prolongation de la durée d'une journée était trop tardive pour atténuer l'anxiété, voire le sentiment d'un manque de considération, exprimés par de nombreux collègues.

D'autre part, le Se Unsa rappelle qu'il souhaite que les représentants du personnel soient associés à la composition des postes ou à défaut en aient connaissance avant leur parution, afin d'y apporter, le cas échéant, des modifications utiles.

Il aurait souhaité être informé du projet d'ajustement par un document de travail qui soit plus compréhensible, avec l'explication des différents items utilisés, en particulier pour les barèmes.

Le Se Unsa regrette de ne pas avoir eu connaissance en amont des résultats concernant les postes de direction demeurés vacants. Ces résultats impactent sans aucun doute la nomination des TRS ! Nous les avons reçus lors de la phase d'ajustement 2013.

Le Se Unsa déplore que certains collègues titulaires de zone soient « glissés » deux années consécutives dans des zones voisines, que des postes sensibles soient attribués à des débutants contrairement à ce que stipule le paragraphe 1-2-6 de la circulaire du mouvement parue en février 2014.(*)

Au sujet des inévitables, le Se Unsa demande que des décisions positives et bienveillantes soient prises dès aujourd'hui, de façon à ne pas laisser dans l'incertitude les collègues et les écoles jusqu'à la rentrée.

Enfin, nous espérons que cette CAPD traitera les personnels concernés avec le respect et l'équité auxquels ils ont droit, sachant que l'année scolaire se terminant ce soir, ils auront sans doute des difficultés à revenir auprès de vous, Mr le Directeur, pour demander une éventuelle modification.

Marianne GILLER, Philippe CHOQUET, Myriam PEUTOT, Nicole MELINE

(*)

-1.2.6- Les **enseignants néo-titulaires** ne pourront être affectés sur des postes ASH, RRS, ECLAIR et postes surnuméraires ainsi que sur des postes isolés (classe unique ou école à une classe d'un RPI) sauf sur demande expresse de leur part lors de la formulation des vœux et après avoir pris les informations nécessaires auprès de l'IEN concerné.